

L'édition 2008 de la classification internationale des professions [CITP (ISCO-2008)]

Cécile Brousse (Insee, division Emploi)

Résumé

La Classification internationale type des professions CITP (ISCO en anglais) s'intéresse en premier chef aux tâches accomplies dans l'exercice d'une profession. Cette logique est sensiblement différente de celle qui préside, en France, à la définition des Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS). A ces divergences s'ajoutent des difficultés d'interprétation que suscite la nouvelle CITP adoptée en 2008. Les mises en correspondance seront délicates entre les nomenclatures socioprofessionnelles française et internationale.

La rénovation en 2008 de la CITP a été guidée par le souci d'améliorer la cohérence entre professions et niveaux de compétences, ancrant encore plus explicitement la classification dans la qualification. La rénovation a en outre réintégré la supervision comme critère classant, son concept étant toutefois plus étroit que celui du prototype ESeC.

Mais avant cela, certaines difficultés propres à la CITP doivent trouver une réponse. Après avoir souligné les avancées de la nouvelle édition de la CITP, sa meilleure lisibilité en termes de qualification et ses limites, l'Insee pointe en effet les difficultés qui ne manqueront pas de surgir (ou de resurgir) lorsqu'il s'agira de la mettre en œuvre dans l'ensemble des pays européens. A côté des traditionnels problèmes de frontières entre les grands groupes (directeurs, gérants // artisans et ouvriers qualifiés // non qualifiés) de nouveaux enjeux vont apparaître comme la distinction entre les commerçants et les gérants, entre les dirigeants de grandes entreprises et chefs d'entreprise de taille moyenne. Les nouvelles frontières entre les chefs d'équipe, les techniciens et les ouvriers et les employés qualifiés sont à définir.